

Guide du candidat

DIPLÔMES DU SOCIAL

VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPRESSION 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GIP DAIFI
RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE**

LES ETAPES DE LA DEMARCHE VAE

1 – JE CHOISIS MON DIPLÔME

- À la suite de la réunion d'information, le Dava de Guadeloupe vous propose **une étude personnalisée** pour mesurer la faisabilité de votre démarche. Cette étude cible le ou les diplôme(s) correspondant(s) au plus près de vos expériences. Vous avez la possibilité de valider le diplôme dans son intégralité ou **un/des bloc(s) de compétence(s)**.
- **L'étude personnalisée** fait partie de l'instruction de la « recevabilité » (Art. 2 du décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017), elle peut conclure à une demande de VAE directement ou à un parcours mixte formation-vae. Pour tous les candidats en procédure Droit commun, une participation forfaitaire de 250 euros est applicable pour toute demande recevable et sa prise en charge est prévue sur les fonds de la formation professionnelle continue (décret n° 2017).
- Pour bénéficier de cette étude personnalisée, vous pouvez contacter le DAVA de Guadeloupe en adressant par courriel votre demande à l'adresse électronique suivante : accompagnement-vae@gipdaifi.fr.
- Par la suite, vous recevrez par courriel un lien qui vous permettra de créer votre espace personnel sur le site web vae.education.gouv.fr. Vous choisirez une adresse électronique que vous définirez comme votre identifiant et un mot de passe sécurisé. Il vous est fortement conseillé de fournir une adresse électronique que vous utilisez régulièrement.
- Votre espace créé, vous pourrez renseigner le formulaire national de demande qui permettra d'examiner votre recevabilité. Cette prestation est réalisée par le DAVA de Guadeloupe qui vérifie la durée de l'expérience (1 an) ainsi que le lien entre les activités exercées et le diplôme visé.
- Nous vous conseillons de télécharger le référentiel pour lequel vous demandez la validation sur le site vae.education.gouv.fr à la rubrique « Choisir mon diplôme ». Dans ce document de référence, vous trouverez également les secteurs professionnels où s'exercent les emplois visés par le diplôme, les débouchés et les évolutions possibles.
- Vous trouverez également à la fin de ce document **le tableau des dispenses des domaines de compétence des diplômes du social**.

2- JE COMPLÈTE MON LIVRET 1 (*dossier de recevabilité*)

Vous pouvez déposer votre livret 1 **tout au long de l'année**.

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier que vous avez cumulé une expérience (salariée ou non) d'au moins un an en rapport avec le référentiel du diplôme visé. Le DAVA de Guadeloupe étudiera votre demande de VAE et vous informera par mail de la notification de recevabilité positive ou négative de votre démarche. Le traitement de la demande intervient sous un délai n'excédant pas 8 semaines. La notification de recevabilité est valable **trois ans**, sous réserve d'évolution réglementaire du diplôme.

Vous allez pouvoir entamer la rédaction du livret 2, dossier dans lequel vous explicitez les compétences que vous avez pu acquérir aux cours de vos expériences.

3- JE CONSTITUE MON DOSSIER DE VALIDATION (*livret 2*)

Vous devrez constituer votre dossier de validation dans lequel vous allez décrire les activités principales que vous exercez ou avez exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. Il est fortement recommandé de bénéficier d'un accompagnement qui vous aidera à expliciter et valoriser vos expériences.

Le DAVA de Guadeloupe vous propose différentes offres d'accompagnement méthodologique adaptées à vos besoins et saura vous conseiller, vous guider dans votre démarche de financement. Vous pouvez en formuler la demande par courriel à l'adresse suivante : laurry.vala@gipdaifi.fr

Une fois votre livret 2 constitué, vous pourrez le déposer sur votre espace i -vae du **1^{er} au 15 juillet 2024**. Une copie de votre notification de recevabilité valide devra être jointe à votre dossier de validation.

Une fois le dépôt du dossier effectué, vous devrez transmettre une fiche d'inscription avec les pièces justificatives à la Division des examens et concours.

Le DAVA de Guadeloupe vous informera par courriel des modalités d'inscription.

Attention, il n'existe qu'une seule période de dépôt par an pour le livret 2. Tout dossier déposé en-dehors des dates susmentionnées sera systématiquement rejeté quel que soit le motif invoqué.

4 – JE PARTICIPE À MON ENTRETIEN JURY

C'est à partir de votre dossier et de l'entretien que le jury prendra la décision de la validation de la certification.

Le jury peut prendre trois décisions :

1. **Validation totale** : *vous avez réussi, vous obtenez votre diplôme.*
2. **Validation partielle** : *vous y êtes presque, vous contactez le DAVA de Guadeloupe pour la suite de votre parcours.*
3. **Validation nulle** ; *vous n'abandonnez pas votre projet VAE et vous bénéficiez des conseils avisés du DAVA de Guadeloupe.*

5 – JE BÉNÉFICIE D'UN CONSEIL POST-JURY EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE OU NULLE

En cas de non-validation ou de validation partielle, le DAVA vous reçoit pour faire le point sur la décision du jury. Il construira avec vous la suite de votre parcours pour obtenir le diplôme ou les unités manquantes.

- Si vous êtes en situation de handicap, notre référente handicap a pour mission de vous accueillir, vous informer et vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet de validation des acquis. Vous pouvez la contacter par courriel à l'adresse électronique suivante : meggy.belair@gipdaifi.fr

***Le DAVA de Guadeloupe vous souhaite une très belle
démarche de VAE !***